COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 Janvier 2007

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 25 Janvier 2007, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

<u>Etaient présents</u>: MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérald, Vice-présidents.

Mmes ONIS Oksana et STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, DERVOUT Jackie, JUSZCAZK Miecyslaw, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel, STACHOWIAK Honoré et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mmes LEPERLIER Françoise et PERARD Anne-Marie, MM BONNAUD Rémy et BOIZET Bernard.

<u>Etait aussi présent</u>: Monsieur POISSON (Maire de Les Clérimois).

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Réglementation de la Taxe Professionnelle :

Le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 85, III, 3°, 3 de la loi n°2005-1719 du 30 décembre 2005, loi de finances pour 2006, qui permet le vote de taux représentatifs du coût des transferts de compétences opérés au profit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle par ses communes membres pour chacune des années 2004 à 2006.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, ne souhaitent pas augmenter le taux de référence de la Communauté de Communes de la Vanne et décident de ne pas pratiquer d'ajustement des taux de référence pour lesdites années.

Point sur le Bulletin Communautaire :

Après concertation, les conseillers décident de retenir le devis de la société CHEVILLON Imprimeur, qui bien que n'étant pas le moins disant, présente l'avantage d'être connue pour la qualité de ses services et sa proximité géographique avec la Communauté de Communes de la Vanne.

Une réunion de travail sera organisée le samedi 27 janvier 2007 à 10 heures à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque afin de réunir les textes et les photos pour la réalisation du bulletin 2007.

Point sur l'Urbanisme – Numérisation des Plans Cadastraux :

Le Président informe les membres du Conseil que les services du Cadastre se proposent de procéder à la numérisation des plans cadastraux des communes de la Communauté. Après accord avec la Direction Générale des Impôts, une convention pourrait être signée avec la Direction du Cadastre. Ces travaux sont labellisés et la mise à jour annuelle des plans est gratuite à vie. Les membres du Conseil souhaitent que le Président s'informe du coût de cette digitalisation avant de prendre leur décision.

Point sur l'Urbanisme – P.L.U. de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque :

Le Président informe les membres du conseil de la situation actuelle :

- Le Commissaire enquêteur, M. FARRE SEGARRA a été nommé par le Tribunal Administratif de Dijon pour mener l'enquête publique conjointe pour les projets arrêtés de plan local d'urbanisme des communes de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque ainsi que pour le périmètre de protection modifié de l'église Notre-Dame de la commune de Villeneuve l'Archevêque.
- Le même Commissaire enquêteur a été désigné par M. REBEQUET, Maire de Villeneuve l'Archevêque, pour mener l'enquête relative à l'abrogation des plans d'alignement de la commune de Villeneuve l'Archevêque,
- Les arrêtés relatifs à ces enquêtes ont été affichés dans les communes concernées.
 - Les annonces légales ont été publiées dans la presse locale,
 - Les copies des dossiers ont été refaites,

Les enquêtes publiques conjointes relatives au Plans Locaux d'Urbanisme et au périmètre de protection modifié de l'église Notre Dame se dérouleront du mardi 30 janvier au vendredi 02 mars et celle relative à l'abrogation des plans d'alignement de Villeneuve l'Archevêque se déroulera du 30 janvier au 13 février, selon les permanences du Commissaire enquêteur, à savoir :

En Mairie de Villeneuve l'Archevêque, de 9h00 à 12h00, les mardi 30 janvier, mardi 13 février et vendredi 02 mars.

En Mairie de Bagneaux, de 13h30 à 15h30, les mardi 30 janvier, mardi 13 février et vendredi 02 mars.

Point sur l'Urbanisme - Cartes Communales :

Le cabinet en charge de la réalisation des cartes communales visitera les communes de Chigy, Les Clérimois, Les Sièges, La Postolle et Vareilles, le vendredi 26 janvier 2007.

Chacune des communes aura le loisir de discuter de ses spécificités avec les représentants du cabinet.

Une réunion publique sera organisée ultérieurement dans chacune des communes concernées pour la présentation de la carte communale.

Nettoyage des Points d'apport volontaire :

Le Président fait lecture aux conseillers du courrier du Conseil Municipal de Bagneaux relatif à la décision du Conseil Communautaire de laisser l'entretien des espaces de tri à la charge et à la responsabilité de chaque commune.

Ce Conseil Municipal rappelle, à juste titre, que les communes ont transférée à la Communauté de Communes de la Vanne leur compétence 'collecte, traitement et tri des déchets ménagers' et ne peuvent donc prendre à leur charge ces frais de nettoyage.

Après délibération, les membres du Conseil souhaitent à l'unanimité, étudier les coûts et les possibilités de prestations d'une société de services qui pourrait s'occuper de nettoyer les huit points d'apport volontaire des différentes communes, de ramener si besoin les éventuels déchets à la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque et de porter les déchets spéciaux aux déchèteries de Sens.

Présentation du budget 2007 :

Le Président rend compte au Conseil des dépenses en cours de l'exercice 2006 et des prévisions qu'il a établi pour 2007. Le Conseil, après délibération, détermine les axes principaux pour le budget primitif 2007.

Ce projet tient compte, entre autres, d'une étude de sortie de route de la Zone Industrielle sur la Route Nationale (pour le budget de la Zone Industrielle), de l'entretien des espaces propretés des communes, d'une nouvelle étude pour la réalisation d'une aire de tri sur la commune de Chigy, de l'achat de conteneurs supplémentaires à la déchèterie, de l'achat de nouveaux conteneurs sur les espaces propretés.

Afin de supporter les augmentations prévues de la collecte des ordures ménagères, de la collecte et du traitement de la déchèterie ainsi que celle des frais de personnel de la Communauté de Communes, les membres du conseil votent à l'unanimité le principe d'une augmentation du taux de taxe des ordures ménagères, encore bien inférieur à la moyenne départementale, sur l'année 2007.

Avenant avec la Société COVED:

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de la société COVED d'une indemnité journalière d'un montant de 150,00 € H.T. pour chaque jour de fermeture de l'usine d'incinération de Sens.

Cette demande est justifiée par le détournement des camions qui doivent se rendre au centre d'enfouissement de Champigny, rallongeant ainsi leur trajet d'une heure et demie et occasionnant des frais de carburant complémentaires.

Sachant que l'usine d'incinération de Sens a été fermée cinquante quatre jours au lieu des trente cinq prévus sur le contrat, la Société COVED demande également un effet rétroactif sur 2006.

Après délibération, le conseil autorise à signer l'avenant au contrat avec la Société COVED pour qu'au-delà de onze jours par an d'enfouissement au CET de Champigny, un défraiement de 150,00 € H.T. journalier soit établie mais estimant que la Société COVED aurait dû prévoir ce surcoût à la signature de son contrat, s'oppose à toute rétroactivité sur 2006. Cet avenant ne prendra effet qu'au 1er janvier 2007.

Foire de Sens :

Cette année, le thème retenu de la Foire de Sens sera l'Environnement (notamment la protection de l'eau, le recyclage des déchets et le traitement des eaux usées). La Communauté de Communes du Gâtinais sera présente également sur la Foire.

Afin de préserver une certaine uniformité, les organisateurs de la Foire prépareront eux même les différents panneaux de présentation. Pour la Communauté de Communes, un premier panneau concernera les eaux usées (avec des photos de l'usine de traitement de Chigy, de Les Clérimois et de Villeneuve l'Archevêque) et un deuxième panneau présentera chaque commune par le biais d'une photo et d'un texte assez court.

Questions diverses:

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Voisines :

Le Président fait lecture de la délibération du 08 novembre 2006 prescrivant l'élaboration d'un PLU pour la commune de Voisines.

<u>ADEME – Charte Régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchèterie, des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment de Bourgogne :</u>

Le Président fait lecture de la Charte Régionale de l'Ademe qui propose d'éventuelles subventions pour l'acceptation des entreprises artisanales dans les déchèteries.

Le conseil autorise le Président à signer la demande d'adhésion à ladite Charte.

Collecte des encombrants et rattrapage des jours fériés par la société COVED:

Le Président informe les communes des propositions de rattrapages des jours fériés par la Société COVED.

Le mercredi 02 mai au lieu du mardi 1er Mai pour La Postolle et Villeneuve,

Le mercredi 09 mai au lieu du mardi 08 Mai pour La Postolle et Villeneuve,

Le mercredi 26 décembre au lieu du mardi 25 décembre pour La Postolle et Villeneuve.

Le mercredi 02 janvier au lieu du mardi 01 janvier 2008 pour La Postolle et Villeneuve.

Le Président informe les communes des propositions de collecte des encombrants par la Société COVED :

Les Sièges : mercredi 5 septembre 2007
Villeneuve l'Archevêque : mercredi 12 septembre 2007
Bagneaux, Chigy et Les Clérimois : mercredi 19 septembre 2007
La Postolle et Vareilles : mercredi 03 octobre 2007

Les membres du conseil acceptent ces propositions de date et en informeront les habitants de leurs communes.

Les DEEE:

Le Président fait lecture aux membres du conseil du courrier de la Société COVED qui informe que compte tenu de la nouvelle législation, lors des prochains ramassages des encombrants, les Déchets Electriques Electroniques Electroménagers ne seront pas collectés.

Ces déchets, à savoir :

- tubes cathodiques (écrans d'ordinateurs, télévisions, ...),
- appareils à froid (congélateurs, réfrigérateurs, ...),
- gros appareils électroménagers (machines à laver, cuisinières, ...),
- petits appareils électroménagers (grilles pain, téléphones, fers à repasser, sèches cheveux, ...),
- ampoules et tubes néons,

ne seront pas ramassés lors du ramassage des encombrants et doivent être apportés en déchèterie (de Villeneuve l'Archevêque ou de Sens) par les gens qui souhaitent s'en débarrasser.

Personnel communautaire: réorganisation.

Le Président informe le conseil de la fin du contrat à durée déterminée de l'actuel adjoint administratif qui ne souhaite pas son renouvellement.

Sur proposition du Président, Le conseil communautaire décide, à compter du 1er Mars 2007 la modification du poste d'adjoint administratif de première classe à temps non complet pour 7 heures par semaine objet de la délibération du 23 Mars 2003 (visa 27/3/03) par augmentation du temps de travail à 10 heures hebdomadaires.

Personnel communautaire : régime indemnitaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le régime indemnitaire instauré par délibération en date du 13 décembre 2005 :

Décide de modifier le régime comme suit :

Dit que les indemnités pourront être versées aux fonctionnaires et aux agents non titulaires.

Dit que le Président fixera les attributions individuelles en fonction des critères liés au niveau de responsabilité, à la valeur professionnelle et à la discipline, au temps de présence, à l'absentéisme et aux astreintes demandées.

Précise que les indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.

Dit que le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

Dit que le nombre d'indemnité sera ajusté en fonction des variations d'effectif.

Dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} février 2007.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget article 64 au budget primitif de chaque année.

Après en avoir délibéré,

1- Décide de reconduire le régime indemnitaire, sur la base des indemnités objet du décret 2002-61 du 14 janvier 2002 :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Agents de catégorie C : Soit adjoint administratif et adjoint administratif de 1ère classe coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à quatre fois et demi (4.5 fois) le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis.

2 - Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) : objet du décret du 2002-63 du 14 janvier 2002

Agents de catégorie B : Soit Rédacteur ou Rédacteur Chef : Coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à trois fois (3 fois) le montant de référence annuel du grade pour chaque agent, prorata temporis. Rédacteur chef IFTS 3ème Catégorie

3- Fixe le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires objets du décret 2002-60 du 14 janvier 2002, comme suit :

Agents de catégorie C relevant des services administratifs ou techniques, pour les heures réelles effectuées à la demande de l'autorité territoriale, sur décompte déclaratif, dans la limite maximale de 100 heures par an et par agent.

IHTS à justifier chaque mois			Valeur au 01/02/2007		
Agent territorial	des	1	907 €	Soit 9.07 €	valeur moyenne
Services Techniques					IM 284
Adjoint Admin	istratif	1,3	1 313 €	Soit 10.10 €	valeur moyenne
10/35è +35/35è					IM 316
Au total arrondi			2 220 €		

<u>Changement des locaux du secrétariat de la Communauté de Communes de la Vanne :</u>

Pour des raisons de commodité, les membres du conseil communautaire souhaitent que le secrétariat de la Communauté de Communes soit transféré dans les bureaux vacants au 1^{er} étage de la mairie de Villeneuve l'Archevêque.

Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts propose la création d'un centre intercommunautaire d'action social. Les membres du conseil pensent que l'action sociale doit rester proche de la population au niveau communal et ne souhaite pas étudier la création d'un tel centre intercommunautaire.

Monsieur Poisson:

Demande la distribution aux communes des documents sur les D3E ainsi que la liste de ce que Coved ne collectera plus.

Madame ONIS:

Le Tilleul de La Postolle va recevoir un label par l'association ARBRES. Une fête sera organisée dans la commune le 24 mars 2007 et la Communauté de Communes de la Vanne prendra en charge le vin d'honneur ainsi que l'animation de cette manifestation dans le cadre des animations touristiques.

La séance est levée à 20 heures 30.